

Programme Cancer

Émission simplifiée



Sommaire du produit

À l'usage exclusif des conseillers
en sécurité financière

Programme Cancer en un coup d'œil

Caractéristiques		Assurance cancer
Âge à l'émission		T10 – de la naissance jusqu'à 65 ans T20 – de la naissance jusqu'à 55 ans T75 – de la naissance jusqu'à 65 ans
Montant assuré	Taux standard Taux privilégié Taux privilégié PLUS	De 5 000 \$ jusqu'à 50 000 \$ De 5 000 \$ jusqu'à 100 000 \$ De 5 000 \$ jusqu'à 150 000 \$
Protections optionnelles	Prévention Maladies graves Remboursement des primes	Oui – 50 % du montant d'assurance cancer (maximum 25 000 \$) pour les cancers sans risque de décès suivants: 1. carcinome in situ du sein; 2. mélanome malin au stade 1A (mélanome d'une épaisseur inférieure ou égale à 1,0 mm, non ulcéré et sans invasion de niveau de Clark IV ou V); 3. cancer de la prostate au stade A (T1a ou T1b). T10, T20 et T75 – ne doit pas dépasser le montant d'assurance cancer Oui – remboursement de 100 % de toutes les primes payées au décès ou de 50 % à maturité (à 75 ans), moins toute réclamation payée.

Note : la protection maladies graves ne se contracte pas seule, mais en complément de l'assurance cancer.

Programme Cancer

Assurance cancer sans examen médical

Introduction

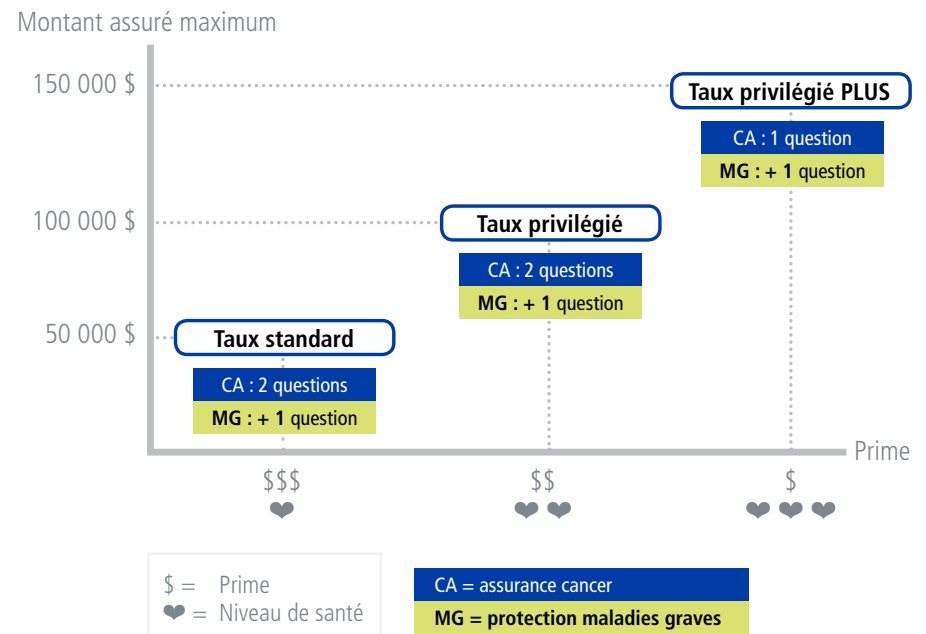
Programme Cancer est une assurance à émission simplifiée destinée à une clientèle de la naissance à 65 ans qui recherche une protection cancer et maladies graves, sans devoir subir d'examen médical ou de test sanguin.

Programme Cancer comporte une protection pouvant atteindre 150 000 \$.

- Aucun examen médical;
- Quelques questions sur l'état de santé actuel;
- Trois termes disponibles : assurance temporaire de 10 ans, de 20 ans ou jusqu'à 75 ans;
- Renouvellement sans preuve au terme de l'assurance temporaire 10 ans ou de 20 ans;
- Trois protections optionnelles :
 - Maladies graves
 - Prévention
 - Remboursement des primes
- Aucun frais de police, que ce soit pour une ou plusieurs protections.

Principales caractéristiques du produit

Programme Cancer est une assurance à **émission simplifiée** qui offre trois niveaux de protection. Seules quelques questions servent à déterminer l'admissibilité à la protection. Au fil des quelques questions médicales auxquelles le client doit répondre, il se trouve admissible au niveau qui répond le mieux à son profil et dont la prime et le montant assuré disponible sont plus avantageux pour lui.



ÉTAPES D'ADMISSIBILITÉ

L'admissibilité au produit d'assurance à émission simplifiée Programme Cancer se détermine par les réponses données à quelques questions concernant l'état de santé et l'histoire familiale du client. Les questions se divisent en trois niveaux: standard, privilégié et privilégié PLUS. Dès que le client répond "oui" à une des questions du premier niveau, il n'est pas admissible. Pour les autres niveaux, dès qu'il répond "oui" à l'une des questions, il se classe au niveau précédent et est limité au montant d'assurance maximum disponible pour cette étape. Bien entendu, si toutes les réponses sont "non", le client se classe au taux privilégié PLUS. Référez-vous à la section suivante pour bien comprendre la façon de faire correspondre les réponses avec les niveaux d'admissibilité.

Un client qui ne souhaite pas souscrire la protection optionnelle maladies graves n'est pas tenu de répondre aux questions spécifiques aux maladies graves (questions 2B, 4B et 5B).

Protection	Taux	Maximum	Couverture	# questions médicales	Si réponse(s) oui
Cancer	Standard	50 000 \$	T10, T20, T75	2	Ne pas soumettre
	Privilégié	100 000 \$		+2	TAUX STANDARD
	Privilégié PLUS	150 000 \$		+1	TAUX PRIVILÉGIÉ
Maladies graves	Standard	50 000 \$	T10, T20, T75	+1	Ne pas soumettre
	Privilégié	100 000 \$		+1	TAUX STANDARD
	Privilégié PLUS	150 000 \$		+1	TAUX PRIVILÉGIÉ

Note : La base du produit est l'assurance cancer. Il est impossible d'obtenir un meilleur taux ou un montant assuré supérieur pour la protection optionnelle Maladies graves, mais l'inverse est possible, selon les réponses données.

QUESTIONNAIRE D'ADMISSIBILITÉ

Dès que le client répond « oui » à une des questions du premier niveau, il n'est pas admissible. Pour les niveaux suivants, dès qu'il répond « oui » à l'une des questions, il se classe au niveau précédent et est limité au montant d'assurance maximum qui y est disponible.

NIVEAU 1 TAUX STANDARD

POUR TOUTE RÉPONSE "OUI" :

- Non admissible

"NON" À TOUTES LES RÉPONSES :

- Se qualifie pour un TAUX STANDARD jusqu'à 50 000 \$
- Peut poursuivre au niveau 2 pour un TAUX PRIVILÉGIÉ

NIVEAU 1 – TAUX STANDARD (5 000 \$ à 50 000 \$)

OUI NON

1) Au cours de votre vie, avez-vous reçu un diagnostic de syndrome immunodéficitaire acquis (SIDA) ou subi des tests ayant donné un résultat séropositif au virus de l'immunodéficience humaine (VIH)?

2) Souffrez-vous, avez-vous souffert, avez-vous constaté des signes ou des symptômes pour lesquels vous n'avez pas encore consulté de médecin, ou êtes-vous en attente de résultats d'un test concernant les affections ou conditions médicales suivantes :

a. leucémie, lymphome, tumeur maligne ou toute forme de cancer?

À répondre seulement si l'assuré souscrit la protection optionnelle maladies graves

b. maladies neurodégénératives chroniques, diabète de type 1 (insulinodépendant), diabète de type 2, anomalie cardiaque congénitale, angine, angioplastie, pontage des artères coronaires, crise cardiaque, insuffisance cardiaque, cardiomyopathie, valvulopathies, accident vasculaire cérébral (AVC), ischémie cérébrale transitoire (ICT), toute autre maladie cérébrovasculaire, tout autre trouble du cœur ou des vaisseaux sanguins, anomalie à l'électrocardiogramme (ECG), insuffisance rénale chronique ou maladie polykystique des reins

NIVEAU 2 TAUX PRIVILÉGIÉ

POUR TOUTE RÉPONSE "OUI" :

- Admissible au niveau 1 pour un TAUX STANDARD

"NON" À TOUTES LES RÉPONSES :

- Se qualifie pour un TAUX PRIVILÉGIÉ jusqu'à 100 000 \$
- Peut poursuivre au niveau 3 pour un TAUX PRIVILÉGIÉ PLUS

NIVEAU 2 – TAUX PRIVILÉGIÉ (5 000 \$ à 100 000 \$)

OUI NON

3) Au cours des deux dernières années, avez-vous eu une proposition d'assurance couvrant les maladies graves ou cancer qui a été refusée ou différée auprès de toute compagnie d'assurance, incluant iA Excellence?

4) Est-ce que deux membres de votre famille immédiate ou plus (père, mère, frères et sœurs) ont souffert ou reçu un diagnostic avant l'âge de 60 ans :

a. de cancer?

À répondre seulement si l'assuré souscrit la protection optionnelle maladies graves

b. d'une maladie du cœur, d'un accident vasculaire cérébral (AVC) ou d'une ischémie cérébrale transitoire (ICT)?

**NIVEAU 3
TAUX
PRIVILÉGIÉ
PLUS**

POUR TOUTE RÉPONSE "OUI" :

- Admissible au niveau 2 pour un TAUX PRIVILÉGIÉ

"NON" À TOUTES LES RÉPONSES :

- Se qualifie pour un TAUX PRIVILÉGIÉ PLUS jusqu'à 150 000 \$

NIVEAU 3 – TAUX PRIVILÉGIÉ PLUS (5 000 \$ à 150 000 \$)

OUI

NON

5) Est-ce qu'un membre ou plus de votre famille immédiate (père, mère, frères et sœurs) a souffert ou reçu un diagnostic avant l'âge de 60 ans :

a. de cancer du sein ou des ovaires, de cancer colorectal ou de polypose adénomateuse familiale?

À répondre seulement si l'assuré souscrit la protection optionnelle maladies graves

b. de maladie polykystique des reins, de chorée d'Huntington ou de maladie des neurones moteurs?

Programme Cancer Guide de référence rapide

Protection de base – Cancer

(Se référer à la section 2 – Admissibilité de la proposition papier – ou à la section Admissibilité sur Assure&go pour déterminer l’admissibilité complète du client)

États de santé ou affections	Protection Cancer		
	Taux Standard	Taux Privilégié	Taux Privilégié PLUS
Arthrite rhumatoïde	☑	☑	☑
Cancer (tumeurs malignes)	☒	☒	☒
Carcinome in situ / carcinome basocellulaire	☒	☒	☒
Cellules précancéreuses (ex. du col de l’utérus)	☑ ¹	☑ ¹	☑ ¹
Cholestérol élevé ou sous traitement	☑	☑	☑
Cystite	☑	☑	☑
Diabète – type I et type II	☑	☑	☑
Épilepsie	☑	☑	☑
Insuffisance rénale chronique / maladie polykystique des reins	☑	☑	☑
Lupus – sous toutes ses formes	☑	☑	☑
Maladie de Crohn / colite ulcéreuse	☑	☑	☑
Refus cancer	☑	☑ Si > 2 ans	☑ Si > 2 ans
Sclérose en plaques (SEP), sclérose latérale amyotrophique (SLA), ataxie (voir liste complète des maladies neurodégénératives de la page 9)	☑	☑	☑
Sida / HIV positif	☒	☒	☒
Tension artérielle élevée ou sous traitement	☑	☑	☑
Tumeurs bénignes (fibrome, fibroadénome, kyste)	☑ ¹	☑ ¹	☑ ¹
Histoire familiale (père, mère, frères, sœurs) – avant l’âge de 60 ans	Taux Standard	Taux Privilégié	Taux Privilégié PLUS
1 membre : cancer du sein ou des ovaires, cancer colorectal ou polypose adénomateuse familiale	☑	☑	☒
1 membre : autre cancer	☑	☑	☑
1 membre : toute autre histoire familiale	☑	☑	☑
2 membres : cancer	☑	☒	☒
2 membres : toute autre histoire familiale	☑	☑	☑

(1) sous réserve de la clause Condition préexistante : Le contrat ne s’applique pas et aucun montant assuré ne sera versé lorsque le cancer et/ou l’une des maladies graves couvertes surviennent au cours des 24 premiers mois suivant l’entrée en vigueur ou la remise en vigueur de la protection et qu’il/elle résulte d’une condition pour laquelle l’assuré principal a consulté ou ressenti les symptômes menant au cancer et/ou à la maladie grave, ou pris des médicaments ou reçu des traitements médicaux (incluant tout test diagnostic ou investigation) dans la période de 24 mois précédant la date d’entrée en vigueur ou de remise en vigueur de la protection.

☑ Admissible ⁷
 ☒ Refus

Guide de référence rapide – Programme Cancer (suite)

Protection optionnelle – Maladies graves

États de santé ou affections	Protection optionnelle Maladies graves		
	Taux Standard	Taux Privilégié	Taux Privilégié PLUS
Arthrite rhumatoïde	☑	☑	☑
Calcul rénal	☑	☑	☑
Cholestérol élevé ou sous traitement	☑	☑	☑
Diabète – type I et type II	☒	☒	☒
Épilepsie	☑	☑	☑
Lupus – sous toutes ses formes	☑	☑	☑
Maladie de Crohn / colite ulcéreuse	☑	☑	☑
Refus maladies graves	☑	☑ Si > 2 ans	☑ Si > 2 ans
Sclérose en plaques (SEP), sclérose latérale amyotrophique (SLA), ataxie (voir liste complète des maladies neurodégénératives de la page 9)	☒	☒	☒
Tension artérielle élevée ou sous traitement	☑	☑	☑
Troubles nerveux ou psychotiques / trouble du déficit de l'attention et hyperactivité (TDAH) / autisme	☑	☑	☑
Histoire familiale (père, mère, frères, sœurs) – avant l'âge de 60 ans	Taux Standard	Taux Privilégié	Taux Privilégié PLUS
1 membre : maladie polykystique des reins, chorée d'Huntington ou maladie des neurones moteurs	☑	☑	☒
1 membre : toute autre histoire familiale	☑	☑	☑
2 membres : maladie de cœur, accident vasculaire cérébral (AVC) ou ischémie cérébrale transitoire (ICT)	☑	☒	☒
2 membres : toute autre histoire familiale	☑	☑	☑

Autres états de santé ou affections REFUSÉS à la soumission pour toutes les étapes de la protection optionnelle maladies graves : Accident vasculaire cérébral (AVC), ischémie cérébrale transitoire (ICT), crise cardiaque (infarctus du myocarde), angine, pontage coronarien, angioplastie, valvulopathies (souffles au cœur), ECG anormal, insuffisance rénale chronique ou maladie polykystique des reins.

☑ Admissible
☒ Refus

Guide de référence rapide – Programme Cancer (suite)

Protection optionnelle – Maladies graves

Liste des maladies neurodégénératives chroniques (non admissibles à la protection optionnelle Maladies graves)

Maladie d'Alzheimer	Démence sénile de type Alzheimer	Sclérose latérale primitive	Démence à corps de Lewy
Maladie de Parkinson (paralysie agitante)	Maladie de Pick (atrophie lobaire)	Dégénérescence striato-nigrique	Dégénérescence cortico-cérébelleuse
Sclérose latérale amyotrophique (maladie de Lou-Gherig)	Atrophie multisystématisée associant la démence à l'ataxie et/ou à des manifestations de la maladie de Parkinson	Torticolis spasmodique et autres dyskinésies restreintes	Atrophie olivo-ponto-cérébelleuse (AOPC)
Chorée d'Huntington	Maladie d'Hallervorden-Spatz	Tremblement familial	Dégénérescence cortico-basale
Maladie des neurones moteurs	Paralysie supranucléaire progressive (maladie de Steele-Richardson-Olszewski)	Dystonie de torsion (spasme de torsion; dystonie musculaire déformante)	Dysfonction des systèmes nerveux autonome et central (syndrome de Shy-Drager)
Sclérose en plaques	Amyotrophie spinale infantile (maladie de Werdnig-Hoffman)	Amyotrophie spinale juvénile (maladie de Wohlfart-Kugelberg-Welander)	Autres formes d'amyotrophies spinales familiales
Maladie de Gilles de la Tourette	Paraplégie spastique familiale	Atrophie des muscles péroniers (maladie de Charcot-Marie-Tooth)	Polynévrite hypertrophique (maladie de Déjerine-Sottas)
Dégénérescences spino-cérébelleuses (Ataxie de Friedreich et troubles connexes)	Dégénérescence pigmentaire de la rétine (rétinite pigmentaire)	Atrophie optique héréditaire (maladie de Leber)	Autres formes de neuropathies progressives chroniques

Immigrants

Les citoyens canadiens et résidents permanents sont admissibles sans aucune restriction.

Les autres immigrants sont admissibles quel que soit leur statut en autant qu'ils demeurent au Canada depuis 12 mois et plus.

L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie
5055, boul. Métropolitain Est, bureau 202
Montréal (Québec) H1R 1Z7

Téléphone : 514 327-0020
Sans frais : 1 800 465-5818
Télécopieur : 514 327-6242
Sans frais : 1 877 553-6242

Service à la clientèle

service@iaexcellence.com

iaexcellence.com



ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Excellence est une marque de commerce et un autre nom
sous lequel **L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie** exerce ses activités.